

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-40 du 20 Février 1992

portant nomination de Responsables
dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition respective des Ministres concernés ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Février 1992 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées :

Au Ministère de l'Education Nationale

CABINET DU MINISTRE

- Conseiller Technique à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique : Monsieur Marc-Laurent HAZOUME

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

- Directeur du Centre National des Œuvres Universitaires : Monsieur Damien Zinsou ALAHASSA

.../...

Au Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme

- Directeur de Cabinet : Monsieur Pascal Déglé AHOYO.
- Conseillers Techniques : Messieurs :- Sanoussi Abdoulaye TOURE
- et Henri Atchou DOUTETIEN
- Directeur de l'Environnement : Monsieur Damien HOUE TO
- Directeur de l'Urbanisme et de l'Assainissement : Monsieur Ilyassou ASSOUMA
- Directeur de l'Habitat et de la Construction : Monsieur Gilbert Kpèdonou
AMADJIKPE

Au Ministère du Plan et de la Restructuration Economique

- Conseillers Techniques : Messieurs : - Adrien AHANHANZO GLELE
- David HOUINSA
- Cyr KOTY

Au Ministère de la Fonction Publique, et de la
Réforme Administrative

- Directeur du Fonds de Compensation des Partants Volontaires de la Fonction Publique : Monsieur Justin GANDJING

Au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale

A L'INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE SECURITE

Inspecteur des Services de Sécurité : Capitaine de Gendarmerie
Camille DOMINGO

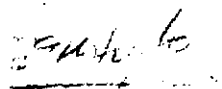
A L'INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Inspecteur des Affaires Administratives : Monsieur Benjamin
ZINSOU.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 Février 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



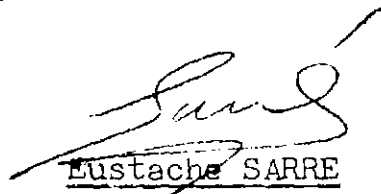
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Education
Nationale,



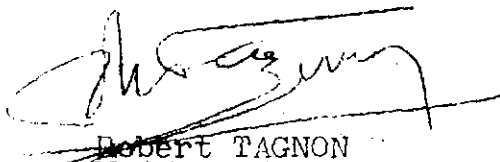
Karim DRAMANE

Le Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme,



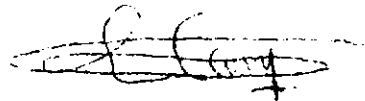
Eustache SARRE

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,



Antoine Alabi GBEGAN

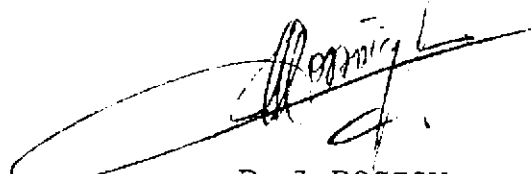
.../...

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



Richard ADJAHOU

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME/SGPR 2 ~~MEN~~-MEHU-~~MPRE~~-~~MFPRA~~-MISAT-MF
12 AUTRES MINISTERES 13 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 IGAA 2 DCCT 1 GCONB 1 INTERESSES 14 JORB 1.-